

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

VILLE D'ORLEANS

Conseil Municipal du 10 Novembre 2021

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
1) Le contexte national.....	4
2) Projet de loi de finances 2022 : volet collectivités territoriales	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2022.....	5
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)	5
A) Les recettes de fonctionnement stables	5
A1) La fiscalité directe locale.....	5
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)	7
A3) Les dotations communautaires	8
A4) Les autres recettes	8
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	9
B-1) Les charges de personnel.....	10
B-2) Les charges de gestion	10
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	11
C) La charge de la dette	11
D) Un effort d'autofinancement maintenu.....	11
2) Les orientations en matière d'investissement	12
A) Un effort d'investissement de 34,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole.....	12
B) Attribution de compensation d'investissement	12
C) Les recettes définitives d'investissement.....	12
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA.....	12
C-2) Les subventions d'équipement attendues	12
C-3) Les amendes de police.....	12
C-4) Les taxes d'urbanisme	13
C-5) Les cessions d'actifs.....	13
3) Les orientations en matière d'endettement.....	13
Partie 3 - Orientations budgétaires 2022 par politique publique	16

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

La construction du budget 2022, respecte les fondamentaux de la stratégie financière du mandat : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités politiques : la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement solide, le budget propose 34 M€ d'investissements au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans hypothéquer l'avenir.

**Pour le Maire
Le Maire Adjoint**



Michel MARTIN

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte national

Croissance et inflation prévisionnelles

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques de septembre 2021, la Banque de France prévoit que la croissance du PIB atteindrait 6,3 % en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021.

Par ailleurs, la Banque de France anticipe que l'inflation totale (IPCH) s'élèverait à 1,8 % en 2021 (en moyenne annuelle). Pour autant, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation IPCH baisserait ainsi à 1,4% en moyenne annuelle en 2022. En 2023, l'inflation totale, s'établirait à 1,3 % en moyenne annuelle.

2) Projet de loi de finances 2022 : volet collectivités territoriales

A ce stade des discussions, le projet de loi de finances 2022, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 septembre 2021 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. On notera le maintien des concours financiers de l'Etat, ainsi la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2022

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

Dans ce contexte, le budget 2022 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A) Les recettes de fonctionnement stables

Les recettes de fonctionnement sont présentées en stabilité par rapport au budget primitif 2021.

A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 0,5 M€ par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21	Evol BP22/CO21
Impôts ménages	86,4 M€	86,4 M€	88,0 M€	1,6 M€	1,6 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,5 M€	25,9 M€	25,6 M€	0,1 M€	-0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,4 M€	3,4 M€	2,2 M€	-1,2 M€	-1,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	30,9 M€	31,4 M€	30,8 M€	-0,1 M€	-0,6 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	167,0 M€	168,0 M€	167,6 M€	0,5 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)	167,6 M€	168,5 M€	167,6 M€	0,0 M€	-1,0 M€

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2022. L'évolution du produit fiscal 2022 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

A noter : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.. Ainsi la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives)

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2022. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2022 à 1,6 % répartis entre :

- la **revalorisation nominale des bases**, fixée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 1,2 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution **physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2022 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,4 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021 prévision	Budget 2022
Variation nominale des bases										
Taxe d'habitation	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	N/A	1,20%
Taxe sur le foncier bâti	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	1,02%	1,20%
Variation physique des bases										
Taxe d'habitation	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	N/A	0,40%
Taxe sur le foncier bâti	1,24%	0,35%	-0,90%	0,87%	-0,49%	0,18%	0,98%	0,40%	-3,92%(*)	0,40%
Variation totale										
Taxe d'habitation	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	N/A	1,60%
Taxe sur le foncier bâti	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	-2,90%	1,60%

En 2021, la réforme des bases des locaux industriels conduit à une diminution de bases de foncier bâti, cette diminution est compensée par l'Etat

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2022

En matière de taxe foncière : le taux de 48,37% (29,81 % taux communal historique + 18,56% taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2022.

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2020 (+ 1 599 logements), est aussi liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logements sociaux	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493	15 638	15 511
Evolution / N-1	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41	145	-127
Evolution / 2001	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581	1 726	1 599
Taux SRU	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%	27%	27%

En matière de taxe d'habitation : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de 20,99% inchangé depuis 1996

Le produit fiscal attendu en 2022

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2022 est estimé à 87,717 M€ :

- Taxe foncier bâti 84,880 M€
- Taxe d'habitation 2,773 M€
- Taxe foncier non bâti 0,064 M€

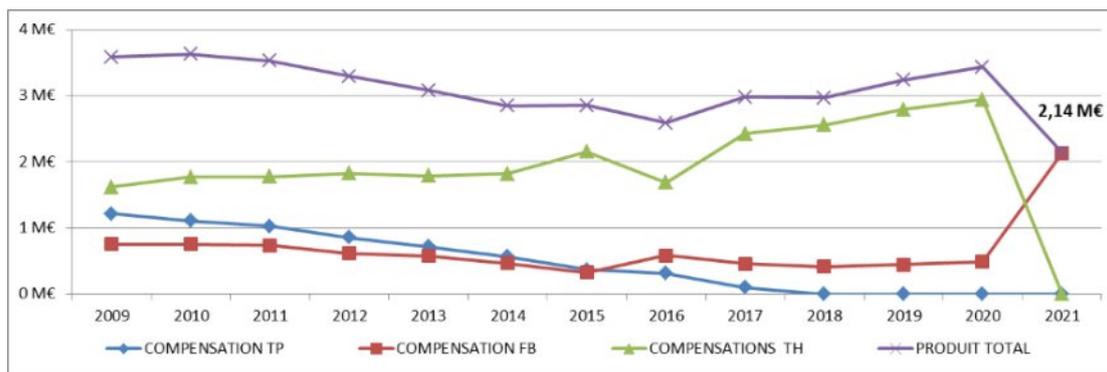
Les rôles complémentaires et supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont anticipés à 0,200 M€.

A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2021, pour s'établir à 2,2 M€.

Sur la période de 2002 à 2021, les compensations fiscales ont diminué de 61 %, soit une baisse moyenne de 8% par an.

En 2022, les compensations fiscales comprendront une compensation sur le foncier bâti de 2,2 M€.



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution par rapport au produit notifié 2021 (90,1 M€, +1,6 %).

En K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Notifié 2021	BP 2022	Evol° 21/ notifié 20	Evol° 21/ notifié 20
Impôts locaux (TH/TF)	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	86 352	87 717	1,6%	1 365
Compensations	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 194	2,7%	58
Rôles compl. / suppl.	323	556	311	376	365	758	565	451	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	89 053	88 689	90 111	1,6%	1 422

A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement attendue en diminution de 300 k€ pour 2022

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

Dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotation globale de fonctionnement	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,9 M€	25,6 M€
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,4 M€	20,2 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,4 M€	5,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							0,1 M€	
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-28%	-29%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,2 M€	-0,3 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-10,5 M€	-10,2 M€	-10,0 M€	-10,3 M€

En 2021, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+0,2 M€). Par prudence, la DGF 2021 est anticipée en diminution de 0,3 M€.

Ainsi, au budget 2022, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,6 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,2 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5,4 M€

A3) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2022, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

Il est précisé que ce montant pourrait évoluer en cours d'exercice compte tenu des débats et décisions en cours sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron de la ville d'Orléans.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

A ce stade de la préparation du budget 2022, la dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2021 et inchangée depuis 2008, étant précisé que des discussions sont en cours au sein de la Métropole pour une révision du montant de DSC.

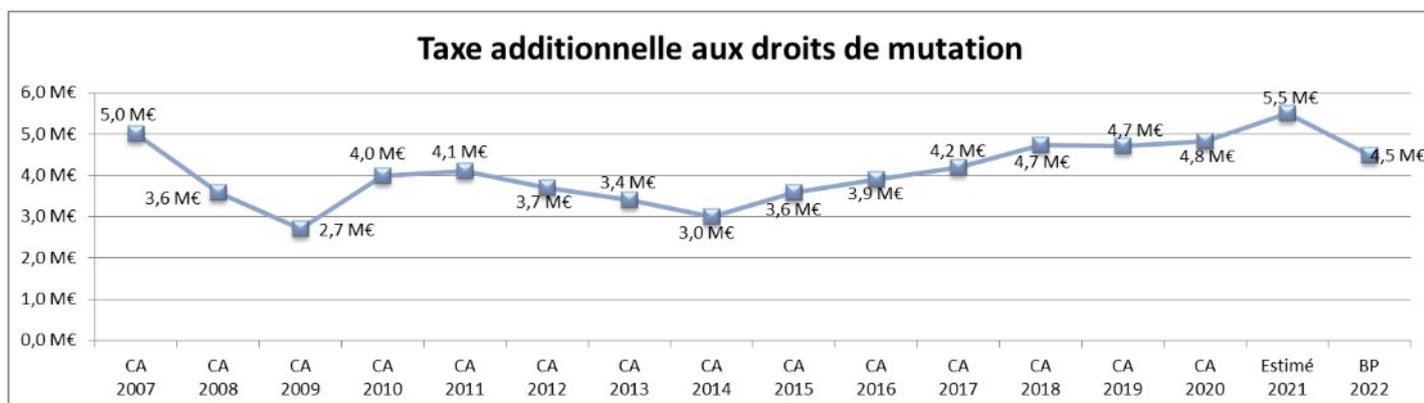
A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier favorable (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier était reparti à la hausse et les recettes constatées revenues à un niveau proche de leur meilleur niveau.

En 2021, on observe un rebond, lié au rattrapage des droits sur les mutations intervenues en 2020 et dont l'instruction et la perception ont été retardées par les périodes de confinement.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2022 seront inscrites pour 4,5 M€ en stabilité par rapport à 2021.



A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues en stabilité (- 0,1 M€) par rapport au budget primitif 2021. A noter, que cette stabilité est liée à des évolutions en sens contraire avec principalement :

- la non perception de 0,6 M€ au titre du contrat enfance jeunesse, recettes qui seront perçues par le CCAS à compter de 2022
- la baisse de 0,3 M€ des recettes d'études et de fouilles du service archéologique municipal d'Orléans
- la diminution de 0,2 M€ dans le cadre de la coopération avec Parakou et de la subvention versée par l'Agence Française de Développement (AFD) pour l'action « eau et assainissement » (échéance du dispositif)

Ces diminutions sont compensées par :

- une anticipation à la hausse des recettes de stationnement de 0,4 M€ suite à la reprise de l'activité
- la recette de redevance d'occupation du domaine public pour 0,4 M€ (fin des d'exonération des droits de terrasse)
- la redevance d'occupation du domaine public à percevoir dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public du Centre Aquatique l'O pour 0,4 M€.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de +1 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville.

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 2,8 M€ par rapport au budget primitif 2021. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21	Evol BP22/CO21
Charges à caractère général	31,4 M€	31,8 M€	33,6 M€	2,2 M€	1,8 M€
Autres charges de gestion courantes	23,4 M€	23,7 M€	23,2 M€	-0,2 M€	-0,5 M€
Charges de personnel	79,7 M€	79,6 M€	81,1 M€	1,4 M€	1,5 M€
<i>Dt services communs</i>	8,9 M€	8,9 M€	8,7 M€	-0,2 M€	-0,2 M€
Frais financiers	2,5 M€	2,5 M€	1,9 M€	-0,6 M€	-0,6 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,1 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	138,7 M€	139,3 M€	141,4 M€	2,8 M€	2,1 M€
Dépenses Covid-19	0,4 M€	0,8 M€	0,1 M€	-0,3 M€	-0,7 M€
Festival de Loire	1,9 M€	2,1 M€	0,5 M€	-1,4 M€	-1,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	141,0 M€	142,2 M€	142,0 M€	1,1 M€	-0,1 M€

B-1) Les charges de personnel

La collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale tout en contribuant à la réalisation des projets structurants à engager en 2022. Cette année sera également marquée par les premiers effets des discussions initiées en 2021 sur la revalorisation du dispositif indemnitaire. En parallèle, nombre de réformes statutaires sont attendues ; elles auront un impact direct sur les dépenses de personnel. Ainsi, une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2022 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires et remplacements temporaires. Par ailleurs les projets en organisation prévus dans plusieurs directions devront autant que possible être appréhendés à moyens humains constants.

	Budget 2021	Atterrissage 2021	BP 2022
BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORLEANS	79 695 021 €	79 435 105€	81 097 582 €

Au 30 juin 2021, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2021	1 773	1 491,36	105	94,43	1 878	1 585,79	49	47,72	1 927	1 633,51

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2020) :

- Traitement de base : 36 166 127€
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 453 569€
- Régime Indemnitaire (RI) : 4 153 189€
- Avantages en nature : 80 188€
- Heures supplémentaires : 503 448€
- Prime de fin d'année : 1 603 802€

B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2022 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2021.

Les charges de gestion augmentent globalement de 0,3 M€ par rapport budget primitif 2021 (année festival de Loire) et sont en hausse (+ 2 M€) à périmètre constant (hors festival de Loire et hors dépenses covid).

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21
Charges à caractère général	31,4 M€	33,6 M€	2,2 M€
Autres charges de gestion courantes	23,4 M€	23,2 M€	-0,2 M€
Dépenses Covid-19	0,4 M€	0,1 M€	-0,3 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Charges de gestion	57,1 M€	57,4 M€	0,3 M€

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 2,2 M€) s'explique principalement par :

- Les coûts de fonctionnement en année pleine du Centre Aquatique l'O pour + 0,782 M€
- l'accueil des apprentis et les formations obligatoires + 0,348 M€
- des études et fouilles du service archéologique de la Municipalité d'Orléans pour + 0,264 M€
- le festival Eté essentiel pour + 0,237 M€

- le coût de fonctionnement en année pleine du MOBE pour + 0,151 M€
- des prestations supplémentaires pour l'entretien des espaces verts des cimetières pour + 0,100 M€
- des honoraires pour le commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de la ville pour + 0,075 M€

L'évolution des autres charges de gestion courantes à périmètre constant (- 0,2 M€) s'explique principalement par :

- la non reconduction du fonds d'aide exceptionnel à la culture suite à la crise sanitaire pour - 0,250 M€
- la diminution de la subvention versée à l'ASELQO pour - 0,150 M€
- les dépenses relatives à l'action « eau et assainissement » du partenariat Orléans-Parakou qui s'est achevée en 2021 pour - 0,145 M€

diminutions atténuées par :

- la subvention complémentaire versée au CCAS pour + 0,200 M€
- la nouvelle subvention versée dans le cadre du projet Démos pour le conservatoire pour + 0,154 M€

B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2022, en stabilité par rapport au budget 2021.

C) La charge de la dette

L'endettement raisonné de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement.

	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21	Evol BP22/CO21
Frais financiers	2,5 M€	2,5 M€	1,9 M€	-0,6 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,5 M€	2,5 M€	1,9 M€	-0,6 M€	-0,6 M€

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer le financement des investissements en limitant le recours à la dette.

Le budget 2022 poursuit un objectif de maintien de l'autofinancement brut avec environ 21,9 M€ y compris Attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole (3,6 M€) et un autofinancement net de 11,1 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2015 :

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	Prév. 2022
Autofinancement brut*	26,5	26,0	19,2	24,4	21,4	23,4	23,0	22,7	21,9
Autofinancement net	13,2	13,8	6,6**	11,2	10,5	12,8	11,8	11,5	11,1

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

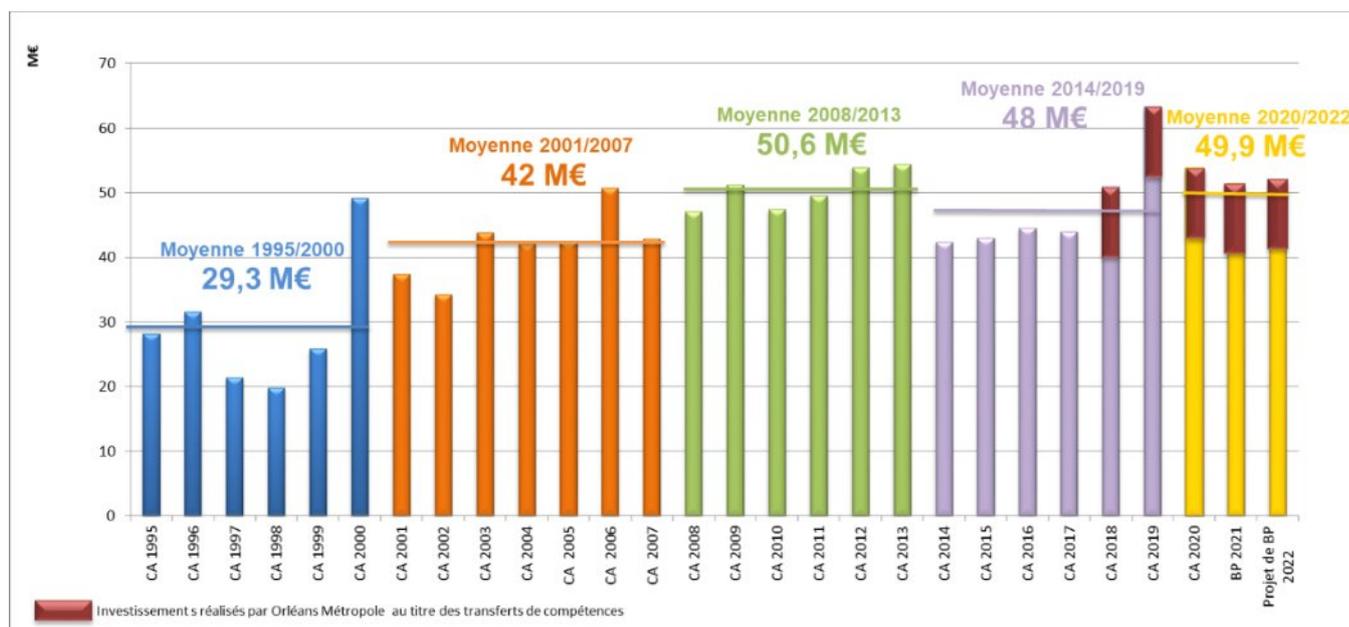
** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement de 34,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2022, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 33,1 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,5 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public.



B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés en 2019 par la CLECT, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2022, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2021, le produit est évalué à environ 5,3 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2021.

C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendues, à hauteur de 0,5 M€ et concernent principalement le parc de l'étuvée (0,2 M€), l'acquisition et la restauration d'œuvres dans les musées (0,1 M€), les bibliothèques et médiathèques (0,16 M€) et 0,06 M€ au titre de d'une subvention de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule France service.

C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,431 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C-4) Les taxes d'urbanisme

Depuis 2019, la taxe d'aménagement est perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes membres. Pour 2022, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,6 M€ et repose sur les permis de construire attribués sur 2019 et 2020.

C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2022, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,2 M€.

3) Les orientations en matière d'endettement

A) Encours au 31/12/2020

Au 31/12/2020, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 86,7 M€.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dette bancaire au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€
Dette non bancaire (PPP)			11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€
Encours de dette au 31/12	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€
Dette par habitant en €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €	719 €	728 €
Dette/hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €	1 112 €	1 093 €	1 082 €
% Encours / RRF - Orléans	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%	48,9%	52,2%
% Encours / RRF Strate	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%	81,70%	80,40%	81,90%

Avec une dette de 728 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 33 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 082 €/ habitant - source DGFIP 2020).

Evolution de la dette

Fin 2020, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 72 M€. A cette même date, la dette est constituée de 56 % de prêts à taux fixe et de 44 % de prêts à taux variable.

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,2 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

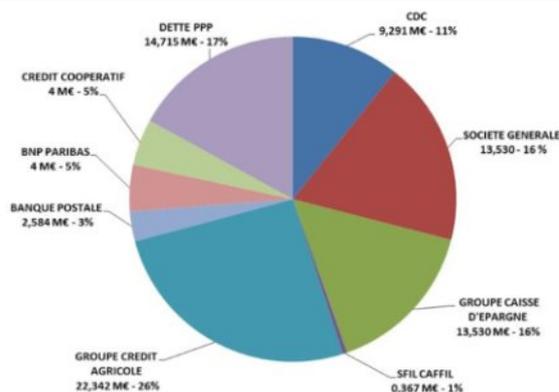
Evolution de la dette non bancaire (PPP)

Fin 2020, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 14,7 M€.

Taux moyen de la dette

Le taux moyen payé en 2020 s'est établi à 1,18 % contre 1,39 % en 2019.

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31/12/2020



Capacité de désendettement 2020 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 2,9 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

B) Encours au 30/09/2021

Au 30 septembre 2021, la dette de la ville d'Orléans correspond à 33 emprunts souscrits auprès de neuf groupes bancaires.

L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (60 %) et taux révisable (40 %), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,15 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 8 mois.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2021, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.

C) Encours estimé au 31/12/2021

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2021 à 13,96 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2021 autour de 76 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2021.

D) Stratégie pour 2022

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

Débat d'orientations budgétaires 2022
Rapport de présentation

La stratégie d'endettement proposée pour 2022 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2022, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 95 M€ et 100 M€.

Partie 3 - Orientations budgétaires 2022 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2022, dans le respect des fondamentaux de l'action municipale.

Si un certain nombre de compétences ont été transférées à la métropole depuis 2017 comme l'espace public ou l'urbanisme, la ville reste un acteur majeur de la vie locale et l'interlocuteur privilégié des orléanais. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et des personnes en difficulté en développant des services adaptés à leurs besoins afin que chacun puisse trouver toute sa place.

Environnement et qualité de vie, éducation, santé, solidarité et parentalité, prévention et sécurité, culture, sports et loisirs sont nos principaux axes d'intervention. Le cadre de vie est essentiel et l'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue et où l'on se sent en sécurité.

Dans cet esprit, les principaux axes stratégiques déclinés ci-dessous permettent à Orléans d'être au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition écologique.

Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur de chacune des politiques publiques de la Ville d'Orléans avec ce double objectif :

- œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des Orléanais en préservant leur environnement,
- agir au niveau local sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence écologique et climatique.

La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans le cadre des Assises de la transition, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, dans le prolongement de l'adoption par Orléans Métropole de son plan d'actions en faveur de la transition, la ville d'Orléans souhaite également disposer de sa propre feuille de route. Afin de contribuer au programme énergétique, la ville d'Orléans engage le déploiement d'un plan de solarisation de son patrimoine (déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture, en ombrière de parking et au sol).

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa Réserve communale de sécurité civile, l'actualisation de son Plan communal de sauvegarde, de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le déploiement du système d'alerte des populations qui sera de nouveau renforcé afin d'attirer de nouveaux abonnés. En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains de la carrière du Faubourg Saint Vincent permettrait d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement (0,400 M€). Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé le financement d'un poste de commandement de crise à hauteur de 250 000 €.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important et la Ville d'Orléans continue à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral. Cela permet notamment la création d'îlots de fraîcheur. Le dispositif zéro pesticide contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

Début 2019, la Ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien.

La gestion de l'animal en ville relève des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique. La Ville d'Orléans alloue une subvention à l'Association de Protection des Chats Libres d'Orléans pour l'identification et la stérilisation des chats errants. La Ville met aussi en place un système de pré-fourrière 24h/24 et 7j/7.

Aux actes concrets, la connaissance et la prise de conscience des enjeux du développement durable est indispensable si l'on veut réussir la transition écologique. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public.

Une ville qui se co-construit avec ses habitants

Une ville est au service de ses habitants. Pour se développer elle doit veiller à impliquer le plus grand nombre. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes des citoyens et il est important, aujourd'hui, de développer de nouvelles formes de démocratie participative.

- La participation citoyenne et la vie des quartiers

Ce budget trace le souhait d'améliorer encore la relation aux usagers.

En investissement, les projets inscrits pour **0,960 M€** proposent notamment:

- Un maintien du budget à hauteur de 0,500 M€ consacré à la **réalisation d'aménagements de proximité dans les quartiers**, étudiés dans le cadre du dispositif « revue de projets » suite à des demandes des habitants, des groupes Orléans Proximité ou des élus de quartier. Ce budget permet de réaliser plus de 100 projets en moyenne par an.
- 0,300 M€ au titre du **budget participatif**.
- 0,150 M€ pour les **travaux de toiture de la Mairie de proximité du quartier Argonne** pour 0,150 M€.

En fonctionnement, l'enveloppe de **0,099 M€** concernera notamment :

- la participation citoyenne, la communication et l'animation des quartiers
- les aides aux comités des fêtes et associations animant les quartiers
- l'expérimentation de nouveaux services au travers de Living Labs, méthodologie de design de services et avec une approche collaborative associant commerçants, habitants, institutionnels, collectivités, start-ups...
- Le lancement d'une nouvelle opération « CleanWalk »
- le fonctionnement de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale qui porte la politique de proximité au sein des quartiers. Ses missions consistent à :
 - Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
 - Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
 - Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
 - Accompagner les élus de quartier dans l'exercice de leur mandat et l'animation de leurs Conseils Consultatifs de Quartier,
 - Proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de service ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.

L'objectif est de faciliter la vie des orléanais en leur proposant des services au plus près de chez eux et en les incitant à participer à la vie de leur quartier. Ainsi les orléanais peuvent s'impliquer de manière très concrète en réalisant eux-mêmes certaines actions grâce à ces dispositifs.

Une ville bienveillante avec les familles

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. Elle favorise entre autres le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

- Education

La politique éducative pour l'année 2022 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- Une évolution des effectifs à la baisse qui se confirme,
- La volonté d'améliorer les services aux familles qui se traduira en 2022 par l'élargissement des horaires du périscolaire jusqu'à 18H30, sans impact sur les charges à caractère général.

En investissement la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers :

- rénovations d'écoles, en particulier sous l'angle de la rénovation thermique et de l'amélioration du bien-être des élèves,
- un programme ambitieux de réaménagement des cours pour y créer des îlots de fraîcheur est en cours d'élaboration. Il permettra de combiner des réaménagements complets pour les cours les plus abimées déjà repérées (Jardin des plantes, Pasteur, les Aydes...) et des créations d'îlots oasis dans d'autres fortement exposées au soleil: maternelle Gutenberg, Marcel Proust...

- La santé

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

L'attractivité médicale passe par l'appui au développement de l'offre de soins à travers, notamment :

- le maillage des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (Liliane Coupez, Madeleine Brès, Saint Marceau)
- Le centre de santé municipal
- le soutien à l'installation des professionnels de santé et des centres de santé
- un accueil privilégié des internes
- une écoute des professionnels du territoire et le développement d'une offre de service pour faciliter l'exercice de la médecine (ex PAIS).

Dans le cadre de la politique de prévention, la Mairie continuera de soutenir les associations qui œuvrent dans ce domaine mais aussi son programme de rendez-vous de la Santé et s'inscrit dans la démarche du Contrat Local en Santé Publique Métropolitaine

- La politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

Les actions seront poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs avec un regard attentif sur les effets de la crise sur la population : Ainsi, 2022 verra l'ouverture du nouveau bâtiment du Relais Orléanais, plus adapté et accessible, l'ouverture d'une épicerie sociale étudiante grâce à la mise à disposition de locaux municipaux.

La subvention versée au CCAS est proposée en augmentation (0,200 K€) et permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises : petite enfance (faciliter l'accès aux différents modes d'accueil, augmentation du nombre de places en crèche...), aînés (lutte contre l'isolement, adaptation des logements, animations...), attributions d'aides avec un règlement plus adapté aux besoins actuels, prévention santé, handicap et Réussite Educative et Parentalité. Autant d'actions qui œuvrent pour le bien-être de tous et font en sorte qu'Orléans demeure une ville humaine et de proximité.

Concernant la politique handicap, la Mairie poursuit ses travaux de mise en accessibilité (Ad'aps - Agenda Programmé de mise en accessibilité des bâtiments communaux) avec une enveloppe de 0,4 M€ proposée au budget 2022, à laquelle s'ajoute, évidemment, la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des rénovations portées par la Mairie.

Grâce au travail partenarial réalisé avec les associations, le déploiement des services pour améliorer le quotidien se poursuit : après Accéo permettant une communication en Langue des Signes avec les services municipaux, la mise à disposition de fauteuils roulants, la traduction en braille des formulaires et des plaquettes d'information, la Mairie souhaite mettre en place un parcours accessible avec l'application Audiospot.

L'année 2022 sera aussi marquée par la deuxième édition de « Partageons la Ville », moment de partage ouvert à tous, organisé par la commission accessibilité récemment nommée « Unissons nos différences ».

Enfin, s'agissant des actions relatives à la politique de la ville, la Mairie, dans le cadre du contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, soutiendra des actions à destination des publics des quartiers prioritaires.

Pour mémoire, les actions de prévention éducative sont assurées par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

Pour ses actions en faveur de la jeunesse, la Mairie s'appuie sur un tissu associatif fort et porte des projets pour les jeunes et par les jeunes, en concertation/collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes)
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants)
- Soutenir la jeunesse de notre ville (le talent, l'engagement)

Ainsi, 2022 verra de nouvelles éditions de la Soirée Jeunes Talents et du Festival Hip Hop.

Les subventions dédiées aux associations jeunesse convention qui contribuent au dynamisme de la jeunesse et au renforcement du lien social seraient maintenues à leur niveau de 2021, à l'exception de la subvention versée à L'ASELQO qui diminue de 150 K€ dans l'attente des conclusions de l'audit initié par la Mairie et de la construction du projet de la nouvelle équipe de direction.

- Le soutien de la pratique sportive

La Mairie continue sa transformation en ville sportive tant pour la famille (avec l'ouverture du centre aqualudique) que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements sportifs de proximité et accompagnement des clubs amateurs).

Orléans aide également ses athlètes à se préparer aux prochains jeux et rénove ses équipements en vue de l'accueil de délégations étrangères pendant les Jeux Olympiques **Paris 2024**.

Après une année 2021 fortement impactée par les mesures sanitaires restrictives pour les pratiques sportives, les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La poursuite de la préparation des JO 2024 : renforcer l'accompagnement des clubs sportifs ayant des athlètes olympiques et de haut niveau et donner aux athlètes les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,
- Le développement d'une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, le soutien aux enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, par des événements différenciants et attractifs.
- L'amélioration du service à l'usager par l'évolution constante des dispositifs EMIS et leur adaptation aux nouvelles attentes et nouveaux besoins des familles et l'amélioration continue des équipements sportifs.

Parmi les projets d'envergure d'investissement :

- La rénovation de la salle d'arme du Cercle d'escrime, en vue de la préparation aux JO 2024,
- Plusieurs rénovations et améliorations énergétiques de gymnases, dont le gymnase Romain Rolland,
- La création d'équipements sportifs urbains de plein air et de proximité pour les pratiques sportives urbaines (beach volley, basket 3X3, skate parc...),
- La poursuite de la rénovation des bâtiments sportifs.

Une ville attentive à la tranquillité publique

La sécurité et la prévention sont deux piliers de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais.

Les moyens seront à nouveau donnés aux équipes de police et de prévention afin d'assurer leurs missions avec efficacité.

La police municipale a pour missions prioritaires la lutte contre les incivilités, la lutte contre la délinquance, tout en développant une approche préventive. Elle veille à la sécurité des Orléanais. La présence sur le terrain est une priorité pour 2022.

La sécurisation des espaces publics a pour corolaire de proposer une ligne budgétaire accrue pour la remise en état des dispositifs de sécurité dans les bâtiments publics municipaux. Ceci constitue le premier volet d'un programme pluriannuel de travaux.

Le budget de la police municipale est proposé :

- En fonctionnement, à hauteur de 0,331 M€ pour les dépenses et 0,004 M€ pour les recettes.

Les dépenses de fonctionnement couvrent le fonctionnement du service (vêtements de travail, fournitures pour les équipes, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).

- En investissement pour 1,03 M€.

Une enveloppe de 0,51 M€ (500 K€) est proposée pour la sécurisation des bâtiments publics. Les autres postes de dépenses concernent l'acquisition et l'installation de caméras, le remplacement des véhicules et leur entretien, l'acquisition de matériels et équipements.

- *La Prévention de la délinquance et la Médiation* : L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine et contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

Une ville qui poursuit son embellissement

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuivra en 2022. Une attention particulière sera également portée à l'entretien de l'espace public.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

Le budget resté municipal dédié à l'espace public concerne :

- Les espaces verts communaux (parcs et jardins / Espaces attenants aux bâtiments publics) : entretien des arbres, fleurissement et investissements divers
- Le fleurissement de la Ville
- L'entretien des aires de jeux
- La gestion des décorations de Noël
- L'entretien des arbres dans les parcs et jardins
- Le concours de roses

- Redynamiser le commerce de proximité

Restructurer et dynamiser les polarités commerçantes dont les Halles Châtelet et soutenir la digitalisation du commerce de proximité avec le soutien à l'émergence d'une Place de marché locale.

Le projet de budget 2022 prévoit notamment :

- La réflexion sur la restructuration innovante et remarquable des Halles Chatelet dans le cadre d'une opération d'aménagement commercial sur le secteur avec parallèlement la poursuite d'acquisitions foncières,
 - La réflexion sur la faisabilité opérationnelle d'un scénario de transformation du site de la galerie marchande Madeleine Rive de Loire,
 - La gestion des changements d'enseignes voire d'activités à travers les demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention de la Ville lorsque la diversité commerciale se réduit ; notamment par la préemption puis la rétrocession pour redynamiser des secteurs comme les secteurs Carmes, Bourgogne, Madeleine... et bientôt sur d'autres secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce,
 - Le renouvellement de l'animation du centre-ville et des polarités dans les différents quartiers de la Ville avec les commerçants et leur association (Vitrines, braderies, événements divers ...) et l'accueil des artisans d'art dans les locaux communaux,
 - Le soutien à la digitalisation des commerces par le biais du partenariat avec les Vitrines d'Orléans sur la réalisation d'une Place de marché locale,
 - Le soutien à la commercialisation, la recherche de nouvelles enseignes et d'investisseurs,
 - La mesure de l'attractivité du centre-ville à travers le changement de technologie des capteurs des comptages de flux piétons, les enquêtes...
 - La gestion dynamique des marchés de plein air.
- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuivra en 2022 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

En 2022, la réalisation des différentes opérations d'aménagement en cours sur le territoire de la Ville se poursuivra notamment pour les :

- 9 ZAC dont 4 en voie d'achèvement (ZAC Sonis, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2), 5 ZAC en cours, (ZAC Fontaine, ZAC Bourgogne, ZAC Carmes Madeleine, ZAC du Fil Soie et Jardin du Val Ouest).

Ainsi, au fil des quartiers de nombreuses opérations sont en cours :

Secteur Carmes : il s'agit de poursuivre notamment les études et travaux des espaces publics de la ZAC Carmes Madeleine, les ilots constructibles du site Madeleine et de la rue des Carmes. Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation de l'Université qui relève de la compétence d'Orléans Métropole.

Secteur Bourgogne : le projet de construction sur l'îlot Linières est abandonné au profit de la réalisation d'un futur jardin. Ce jardin des senteurs permettra aux usagers de découvrir un parcours olfactif avec des essences végétales diversifiées, odorantes et colorées. Une aire de jeux pour enfants y sera également aménagée. Les travaux sont prévus à partir de l'automne 2021 pour une ouverture au public au second semestre 2022.

Secteur Saint Marceau : Dans le cadre du projet de requalification du quartier Dauphine, il s'agit de réaliser un projet de voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et le secteur Dauphine, qui permettrait de désenclaver le gymnase Georges Chardon ainsi que le groupe scolaire Bénédicte Maréchal, équipements nouvellement reconstruits dans le quartier Saint-Marceau.

Secteur Nord Est : il s'agit de lancer au cours de l'année 2022 la phase opérationnelle de la ZAC du Fil Soie.

Enfin, la poursuite de l'opération de ravalement de façades permettra de continuer à mettre en valeur le patrimoine orléanais et de contribuer à l'embellissement de la Ville.

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, les besoins liés aux opérations, aux équipements et aux diverses politiques publiques sont évalués.

Parallèlement, des recettes correspondent à la poursuite de la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présentent.

Une ville culturelle et animée

Orléans, capitale régionale, développe son identité culturelle avec ses établissements, ses grands événements mais aussi avec des manifestations extérieures permettant d'offrir des rendez-vous culturels de qualité aux Orléanais. L'objectif est de donner à la culture une place importante dans la ville pour contribuer à la fois au bien-vivre ensemble et au rayonnement d'Orléans.

- La culture, vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2022 inaugure un mandat placé sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés.

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs seront encouragées tout au long du mandat.

La figure de la Femme combattante prendra une place particulière dans les projets menés. La présence et la visibilité des femmes, artistes, écrivaines, scientifiques... constituera un objectif majeur du mandat.

Un projet global à l'attention du très jeune et jeune public fera l'objet d'un travail de concertation avec les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'éducation et des représentants des familles.

L'année 2021 a été encore fortement impactée par la crise sanitaire. La Ville s'est mobilisée auprès des acteurs culturels avec un fonds de soutien à l'emploi artistique de 0,250 M€ et un programme culturel et artistique ambitieux dès l'été, dont la mise en œuvre du festival Eté essentiel.

Le budget de subvention revient au niveau de 2020 (l'aide exceptionnelle 2021 étant réinvestie dans la poursuite de l'Eté essentiel), il sera attribué avec transparence, aux projets répondant aux critères de proximité avec le territoire et les habitants, structuration professionnelle, innovation artistique ou culturelle.

Seront privilégiés l'emploi artistique et les actions sur la durée plutôt qu'événementielles.

Le secteur des pratiques amateurs fera l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Les établissements de la ville poursuivront leurs actions avec un prisme particulier dans les antennes de quartier, tant pour la bibliothèque municipale que pour le Conservatoire.

Dans le cadre croisé de la politique d'éducation artistique et de réussite éducative, le Conservatoire portera le projet DEMOS d'éducation musicale à vocation sociale, en partenariat avec la Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.

La présence artistique sur l'espace public se poursuivra, avec :

- la programmation de spectacles dans le cœur de ville et les quartiers
- la recherche d'opportunités pour la réalisation de fresques murales
- des expositions de photographies
- des installations pérennes ou événementielles d'œuvres d'art
- un festival d'arts urbains

Les investissements concerneront notamment :

- La poursuite du projet de travaux au Conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos
- Des matériels et mobiliers dans les médiathèques, permettant un meilleur accueil du public, dont un robot de retours et le remplacement de mobiliers très usagés, ainsi que les acquisitions permettant le renouvellement des collections
- Pour les musées les acquisitions, restaurations des collections des 3 musées de France
- La poursuite du plan de reprise des menuiseries du Théâtre Gérard Philipe
- Un important programme portant sur les monuments historiques
- Des subventions d'équipement pour les associations conventionnées

Les principaux événements et animations prévus en 2022 :

L'évènementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2022 sera marquée par :

- Les fêtes de Jeanne d'Arc
- L'animation des quais
- Les festivités du 14 juillet
- La Rentrée en Fête des associations
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis ou la coupe du Monde féminine de sabre
- Le Marché de Noël
- Les Commémorations